

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE SAINT MARTIN DU PUY
ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION D'UNE CARTE
COMMUNALE

Par arrêté en date du 9 juin 2017 Mme le maire de la commune de SAINT MARTIN DU PUY a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale.

A cet effet, Mr Pierre PECHAMBERT Colonel de l'armée de terre retraité a été désigné comme commissaire-enquêteur par ordonnance du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Saint Martin du Puy du Mardi 4 juillet 2017 au Vendredi 4 août 2017

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet d'élaboration de la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ainsi qu'à l'adresse mail de la commune : mairiestmartindupuy@wanadoo.fr. Elles pourront également être adressées par écrit à la mairie de St Martin du Puy à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur.

A noter que le dossier sera consultable dans son intégralité sur le site de la Communauté de Communes Rurales de l'Entre Deux Mers : <http://sauveterrois.fr/entreprendre/marches-publics/> ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux dates et horaires suivants :

- le 04/07/2017, de 9H à 11H
- le 18/07/2017 de 9H à 11H
- le 28/07/2017 de 15H à 17H
- le 04/08/2017 de 15H à 17H

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an après la date de clôture de l'enquête à la mairie, sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : <http://www.gironde.gouv.fr/publications/publications-legales> et sur le site internet de la communauté des communes rurales de l'Entre Deux Mers :

<http://cdcentre2mers.fr/entreprendre/marches-publics/>

Après l'enquête publique, en cas d'avis favorable le projet de carte communale sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin du puy.

Le projet de carte communale sera transmis à Mr le Préfet de gironde pour approbation .

Le Maire, Martine LOPEZ

